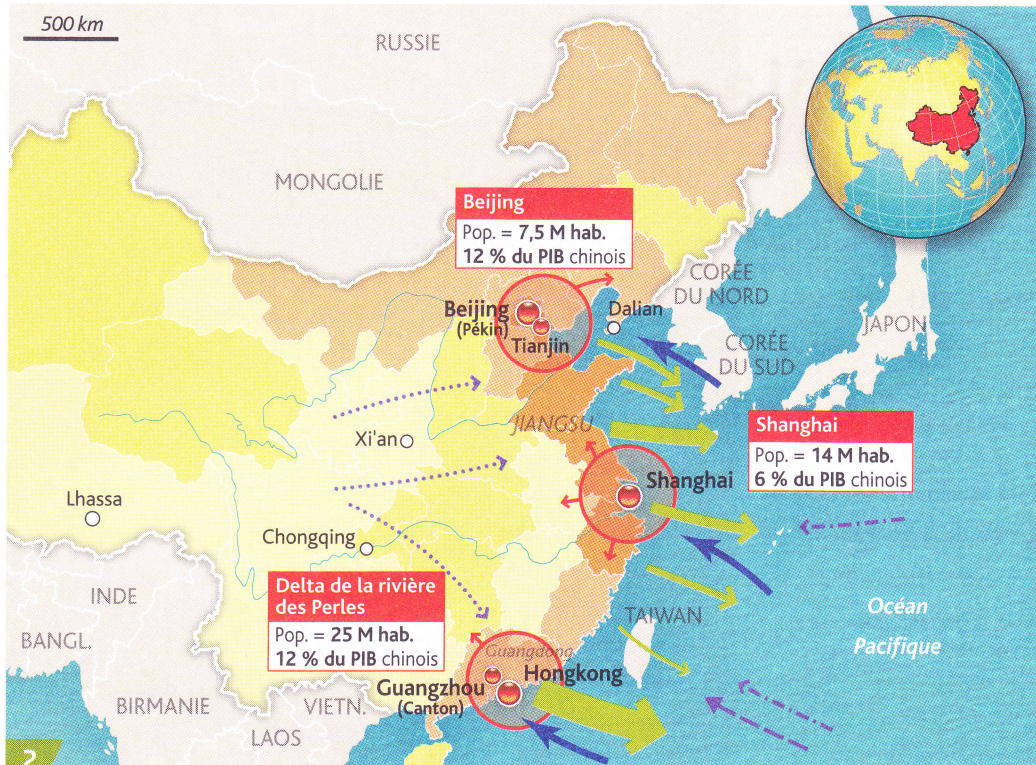
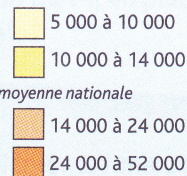


Le choix initial du pouvoir réformateur de la fin des années 1970 a été d'encourager la création de zones franches littorales sur le modèle des nouveaux pays industriels asiatiques, notamment des « petits dragons » chinois : Taiwan, Hongkong ou Singapour. Les zones économiques spéciales, les zones de développement économique et technique, puis les zones économiques ouvertes de la Chine continentale ont accueilli les investissements étrangers ; elles ont été les lieux des délocalisations industrielles et de transfert de technologie, grâce à des avantages comparatifs décisifs. Elles ont offert des avantages fiscaux et douaniers très concurrentiels, de faibles coûts d'installation (terrains, bâtiments, infrastructures, etc.) et une main-d'œuvre nombreuse, docile, travailleuse et bon marché. Ce processus a favorisé l'essor d'une industrie légère à vocation exportatrice le long du littoral chinois devenu l'« atelier du monde » dans les années 1980-1990. Ces produits inondent aujourd'hui les rayons des distributeurs des pays du Nord comme du Sud.

T. Sanjuan, « Le Défi chinois »,
La Documentation photographique, n° 8064, août 2008.



PIB/hab. en 2005
(en yuans - 1 euro = 10 yuans)



Exportations par province

← La largeur des flèches est proportionnelle à l'import du trafic en valeur

⊙ Pôles de puissance

← Investissements étrangers

← Sens du développement

Flux de population

←... Migrations intérieures

←... Chinois de l'extérieur

←... Techniciens

Le poids des régions côtières

Les provinces côtières représentent 14 % de la superficie, 43 % de la population, 60 % du PIB chinois.